REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3207

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Affaires européennes - Programme City-to-City d'échanges de bonnes pratiques avec la Ville de Berlin - Approbation de la convention de subvention entre la Métropole de Lyon, la Ville de Berlin et la Région Hauts-de-France

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

Absents excusés : M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtzoff (pouvoir à M. M. Vieira).

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3207

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Affaires européennes - Programme City-to-City d'échanges de bonnes pratiques avec la Ville de Berlin - Approbation de la convention de subvention entre la Métropole de Lyon, la Ville de Berlin et la Région Hauts-de-France

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte et objectifs

Le programme européen Initiative urbaine européenne est géré par la Région Hauts-de-France en tant qu'autorité de gestion pour le compte de la Commission européenne. Dans ce cadre, l'appel à projets City-to-City permet de favoriser la mise en relation d'une autorité locale européenne confrontée à un défi lié au développement urbain durable, avec une autre autorité locale européenne, experte sur le sujet et présentant les compétences pour l'aider à relever ce défi.

Les projets présentés doivent reposer sur l'échange de bonnes pratiques, que le programme européen se propose de financer à hauteur d'une à trois visites de terrain de deux à cinq jours, complétées d'un échange en ligne.

Par délibérations de la Commission permanente n° CP-2025-4079 et n° CP-2025-4108 du 14 avril 2025, la Métropole a approuvé par deux fois ce cadre d'échanges avec les Villes de Düsseldorf et Göteborg, respectivement sur le développement des compétences internes et la participation citoyenne des jeunes dans les projets de planification urbaine.

La Ville de Berlin a sollicité la Métropole pour un partage d'expériences sur la stratégie de mobilisation des financements européens pour renforcer les politiques publiques de leurs collectivités, ayant identifié la Métropole lors des rencontres techniques organisées au sein du réseau Eurocities, notamment celle qui lui a permis de présenter l'outil ludique Course de fonds développé pour acculturer les agents des services métropolitains aux financements européens.

Un dossier conjoint de candidature a été déposé auprès de la Région Hauts-de-France qui a notifié un avis favorable fin août 2025.

À travers ce partenariat, la Métropole souhaite valoriser son expertise et son savoir-faire dans ces domaines, à l'échelle européenne, tout en bénéficiant, en retour, des bonnes pratiques de la Ville de Berlin.

Ce projet permettra également d'identifier d'autres pistes de coopération sur des problématiques communes en vue de montage de consortiums européens.

II - Le partenariat City-to-City avec la Ville de Berlin

1°- Présentation du projet et de ses actions

La Ville de Berlin fait face à plusieurs défis urbains et reconnaît l'importance des opportunités offertes par les programmes de financements européens pour renforcer ses capacités.

Elle souhaite professionnaliser ses agents sur ce thème afin de renforcer sa stratégie de développement urbain durable par la mobilisation des fonds européens, plus structurée et efficiente.

Dans ce cadre, Berlin s'est rapprochée de la Métropole, reconnue pour son expertise en matière de développement urbain intégré et durable, notamment l'adaptation au changement climatique, la mobilité et l'inclusion sociale ainsi qu'en matière d'accompagnement des projets européens *via* son service dédié aux affaires européennes.

Le projet City-to-City proposé consiste en la rencontre, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans ce domaine avec la Ville de Berlin. Il mobilisera plus spécifiquement le service affaires européennes de la Métropole et, plus précisément, la direction de la valorisation territoriale et des relations internationales auxquels d'autres directions et services pourront être associés lors de l'accueil de la délégation allemande à Lyon.

Le projet se déroulera sur une période de cinq mois, jusqu'à fin février 2026 au plus tard, conformément aux conditions du dispositif européen City-to-City.

Le programme d'échange s'organisera de la façon suivante :

- novembre 2025 (cinq jours) : accueil à Lyon d'une délégation de quatre agents de la Ville de Berlin,
- janvier 2026 (cinq jours) : voyage d'études de deux agents métropolitains à Berlin,
- février 2026 : échange en ligne pour faire le bilan des échanges, travailler sur les méthodes réplicables, transférables et perspectives d'amélioration dans la stratégie de mobilisation des financements européens.

Ces échanges permettront de mieux relever le défi lié aux ressources et aux financements au sein de chaque administration en partageant les expériences et expertises sur :

- l'offre d'accompagnement du service affaires européennes : de la recherche d'opportunités à l'obtention du financement européen en passant par le montage du projet et le suivi du projet ;

- les outils internes : une veille ciblée sur les opportunités offertes par les programmes européens, un guide d'accompagnement au montage et au suivi des projets européens pour l'ensemble des services, tableau de bord etc. ;

- le développement des compétences du personnel grâce à :

. des sessions de formation, notamment le jeu Course de fonds, qui sensibilise les équipes techniques à mieux exploiter les opportunités de financement européen. La réplicabilité de ce jeu à Berlin sera un atout précieux pour transmettre ces bonnes pratiques,

. l'implication dans les réseaux européens permettant de partager les problématiques communes entre collectivités européennes et d'échanger sur des solutions innovantes ;

- la communication et l'animation en interne, avec un focus sur la collaboration interservices et la création d'un réseau interne d'ambassadeurs Europe ;

- l'alignement stratégique des projets avec un suivi ciblé des priorités européennes, en accord avec les cadres stratégiques et les objectifs du mandat.

Le voyage d'étude à Berlin permettra en retour d'explorer de nouvelles pistes de travail pour améliorer et consolider l'offre de service de la Métropole et d'optimiser la mobilisation des programmes européens pour renforcer les politiques publiques de la collectivité.

2°- Budget prévisionnel du projet et plan de financement

Le projet représente un coût total de 20 418 € TTC, supporté par les deux collectivités partenaires.

Le financement sollicité par la Ville de Berlin concerne le voyage et le *per diem* pour quatre agents à Lyon, selon des coûts forfaitaires prévus dans la décision de la Commission européenne C(2021)35.

La Métropole, en sa qualité de collectivité locale experte, sollicite la prise en charge des transports, des *per diem* et des dépenses de personnel pour deux agents métropolitains, soit un montant de subvention de 11 454 €.

Dépenses (en €)				Recettes (en €)			
Postes de dépense	Métropole (en €)	Ville de Berlin (en €)	Total (en €)	Subvention	Métropole (en €)	Ville de Berlin (en €)	Total (en €)
déplacements	730	1 460	2 190	Union Européenne	11 454	8 964	20 418
hébergement et frais de restauration sur place	3 024	7 504	10 528				
frais de personnel (mobilisation de deux agents métropolitains)	7 700	-	7 700				
Total	**11 454**	**8 964**	**20 418**	**Total**	**11 454**	**8 964**	**20 418**

Le financement européen accordé est délivré sous la forme de sommes forfaitaires couvrant la totalité des dépenses engagées pour la réalisation du projet. Le règlement du programme européen City-to-City prévoit que les deux partenaires du projet, à savoir la Ville de Berlin et la Métropole, font chacun une demande de remboursement des frais qu'elles ont engagés au titre du projet.

Cette demande est adressée à la Région Hauts-de-France, autorité de gestion du programme pour le compte de la Commission européenne.

Il est donc proposé d'approuver la convention à passer entre la Région Hauts-de-France, la Métropole et la Ville de Berlin relative au financement du projet City-to-City ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le partenariat City-to-City avec la Ville de Berlin sur l'échange de pratiques en matière de financements européens,

b) - la convention à passer entre la Métropole, la Ville de Berlin et la Région Hauts-de-France en tant qu'autorité de gestion du programme européen European urban initiative pour le compte de la Commission européenne, définissant notamment les conditions de versement de la subvention européenne.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et ses annexes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La somme à payer en fonctionnement, soit 11 454 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025 - chapitre 011 - opération n° 0P28O2406 et chapitre 012 - opération n° 0P28O2401.

4° - La somme à encaisser en fonctionnement, soit 11 454 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025 - chapitre 74 - opération n° 0P28O2406.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20251215-344816-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 décembre 2025
Date de réception préfecture : 17 décembre 2025